

Le Mesnil-Saint-Denis, le lundi 10 février 2025

Monsieur Buhot
Maire du Mesnil-Saint-Denis
1, rue Henri Husson
78320 le Mesnil-Saint-Denis

42-SD-2025-02-10

Objet : Compte Rendu Réunion Mairie-ASLRCE Assainissement du 03 Février 2025

Présents (Bureau de Mr le Maire / 18 :00-1900) :

✓ **Mairie** : M. le Maire C. BUHOT / – M. LE LANDAIS [Adjoint en charge de l'Assainissement]

✓ **ASLRCE** : M. S. DJAADI (Président) – M. C. MANELPHE (secrétaire)

Objet : Compte rendu réunion sur le sujet du statut des collecteurs d'eau usée des maisons en bande type chevreuse ,cours de l'Europe, avenue Habert de Montmort (côté impair), avenue Saint Pierre.

Synthèse :

I/L'ASLRCE rappelle sa position, appuyée sur un **faisceau de preuves** rassemblées dans les archives quant au **caractère public** des collecteurs des eaux usées des 3 blocs de Chevreuse :

A/ Cours de l'Europe (1 à 9 et 2 à 16)

B/Avenue Habert de Montmort (n°23 à 39),

C/ Rue Saint Pierre (n°1 à n°7 et n°4 et 6),

D/ Et ce, comme prévalant pour les autres groupes de maisons en bande rue Blaise Pascal, rue Jean Racine et avenue Habert de Montmort (n°58 à n°82).

II/L'ASLRCE, n'ayant jamais eu depuis sa création en 1968, dans son périmètre statutaire la gestion et/ou l'entretien du réseau d'Assainissement intervient ici en tant que **facilitateur** entre la Mairie et les Résidents.

III/ La Mairie déclare les 3 points suivants :

A/Confirme sa position quant au caractère privatif de ces 5 collecteurs

B/N'écarter pas la possibilité d'une erreur d'affectation lors de l'actualisation des plans à l'issue des travaux de réhabilitation de 2005-2007

C/**Prend en compte la problématique** de ces « branches communes privatives » et en envisage de le traiter vis-à-vis du SIAHVY (gestionnaire actuel du réseau avec son prestataire SUEZ – anciennement SAUR) dans un cadre global incluant d'autres problèmes d'assainissement touchant la commune.

IV/ A ce stade du côté de la Mairie :

A/ni l'échéancier ni le mode de financement Mairie-Résidents n'est identifiable.

Association Syndicale Libre des Résidences du Château Est
1 rue Henri Husson, 78320 Le Mesnil Saint Denis
Site Internet : www.aslrce.net – Courrier électronique : contact@aslrce.net

V/ A ce stade du côté de l'ASLRCE (dans l'attente d'un courrier de la Mairie faisant évoluer cette situation) :

A/ Il est précisé que la position de la Mairie, avec les conséquences induites en termes financiers pour les résidents,

1/ Sera présentée en Assemblée Générale (prévue le 29 Mars) pour information des résidents,

2/ Sera communiquée dans les rapports transmis aux notaires dans le cas de vente (prochaine communication le 21 Février 2025)

B/ Par ailleurs, L'ASLRCE demande à la Mairie (courriel transmis le 03 Fev à l'issue de la réunion) : « *Dans le cadre d'un bouchage du collecteur de ces maisons en bande qui n'ont plus de collecteur public, qui prend en charge financièrement l'intervention ?* »

VI/ A ce jour, la mairie n'a pas répondu au courriel envoyé le 3 février 2025 suite à la réunion quant au financement des interventions lors d'un bouchage des collecteurs. Au vu d'un cas au mois de juin 2024, le coût de l'entretien reviendrait aux propriétaires des maisons en bande raccordées à ce collecteur de statut privé.



Pour le Comité
Stéphane Djaadi
Président de l'ASLRCE